



**PROCES VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 17 NOVEMBRE 2022 A 18H30  
A LA SALLE DE LA MAIRIE**

**SESSION ORDINAIRE**

**Date de la convocation : 10/11/2022**  
**Nombre de conseillers en exercice : 08**  
**Secrétaire de séance : Mme Michèle SCHILLING**

L'an deux mil vingt-deux, le dix-sept novembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni à la Salle de la Mairie sous la présidence de M. Daniel BEY, Maire de la Commune.

**PRESENTS** : Mesdames Marion DOU, Josiane BERAUD, Michèle SCHILLING et Messieurs Daniel BEY, Laurent MAILLARD, Aymeric CUVELIER, François STEL et Denis DECHOUX.

**ABSENTS EXCUSES** :

**ORDRE DU JOUR**

- 1) Approbation du procès-verbal du conseil précédent
- 2) Salle multi activités : point sur les travaux et choix du mobilier intérieur
- 3) DM Budget général
- 4) DM budget de l'eau
- 5) Dm budget du camping
- 6) Devis plan topographique cimetièrè
- 7) Camping le clos du lac : plan de financement travaux
- 8) Camping : tarif 2023
- 9) Voirie : point sur les travaux et devis travaux complémentaires
- 10) Projet d'aménagement du tour du lac
- 11) Petit Rocassin - Hiver - printemps 2022-23
- 12) Divers

Le quorum est atteint.

**1) Groupement de commande la réalisation d'une étude de potentiel Photovoltaïque sur les toitures des bâtiments communaux et intercommunaux du territoire**

Il est proposé par Monsieur le Maire d'ajouter une délibération à l'ordre du jour. Le conseil municipal accepte cette demande

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la Communauté de Communes Serre-Ponçon, a constitué un groupement de commande pour la réalisation d'une étude de potentiel Photovoltaïque sur les toitures des bâtiments communaux et intercommunaux du territoire.

Ce groupement de commande permet de répartir les rôles comme suit :

**Rôle de la CCSP :**

- Gestion de la consultation des entreprises sur la plateforme AWS
- Analyse des offres
- Préparation des documents de passation de marché

- Envoie des courriers aux candidats non retenus

#### **Rôle des membres du groupement :**

- Détermination de la nature et l'étendue des besoins à satisfaire
- Transmission au coordonnateur des données et informations nécessaires au suivi de l'exécution des marchés
- Les membres du groupement exécutent, pour ce qui les concerne, le marché à hauteur de leurs besoins et notamment :
  - o L'envoi de la lettre de notification
  - o La signature de l'acte d'engagement
  - o la passation des ordres de service,
  - o la gestion de la facturation

Tous ces éléments sont détaillés dans le projet de convention de groupement en annexe.

#### **Informations additionnelles :**

- L'adhésion à la convention doit faire l'objet d'une approbation par l'assemblée délibérante de la collectivité ou de l'établissement concerné.

**Vu** la délibération du conseil communautaire du 18 décembre 2020, portant sur validation du contrat d'objectif territorial (COT) signé avec l'ADEME et engageant la CCSP dans la démarche Cit'ergie ;

**Vu** les commissions TENATEC du 6 août et du 6 décembre 2021 ;

**Vu** la délibération du conseil communautaire du 29 mars 2021 portant sur la réalisation d'une étude de potentiel photovoltaïque ;

**Vu** la délibération du conseil communautaire du 01 juillet 2022 portant sur la constitution d'un groupement de commande pour la réalisation d'une étude de potentiel Photovoltaïque sur les toitures des bâtiments communaux et intercommunaux du territoire ;

Il est proposé de valider la convention de groupement de commandes entre la CCSP et les communes d'Embrun, Baratier, Châteauroux-les-Alpes, Chorges, Crévoux, Crots, des Orres, Pontis, Prunières, Puy-Saint-Eusèbe, Puy-Sanières, Réallon, Saint-André d'Embrun, Saint-Apollinaire, Saint-Sauveur, le Sauze-du-lac et Savines-le-Lac.

#### **LE CONSEIL COMMUNAL**

Entendu l'exposé de M. le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **VALIDE** le principe de la constitution d'un groupement de commandes selon les termes de la convention jointe,
- **DESIGNE** la CCSP comme coordonnateur du groupement de commande,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention de groupement de commande et tous les actes afférents et à engager toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Observations :** Vérifier si cette étude peut être utilisée pour l'installation des panneaux prévus au camping (choix de l'entreprise....)

#### **2) Approbation du procès-verbal du conseil précédent**

Monsieur le Maire rappelle les points du dernier conseil municipal et souligne qu'aucune délibération n'avait été prise.

Le PV est adopté à l'unanimité des membres présents au dit conseil.

### 3) Salle multi activités : point sur les travaux et choix du mobilier intérieur

- Réception de la salle prévue le 25/11/2022 avec des réserves sur les équipements extérieurs et les plantations.
- Choix des tables et des chaises : Vérifier avec la proposition de Daisy sur du mobilier guinguette (différence de prix, résistance, poids...)
- Vérifier le nombre de tables utilisables par le comité des fêtes pour calibrer la commande
- Demander d'autres propositions de devis
- Inauguration avec la population : Vérifier avec Jean-François (date, repas...)
- Repas des anciens la 2<sup>ème</sup> quinzaine de janvier : Repas à base de produits locaux.
- Inauguration officielle vers avril
- Réunion avec les associations pour le fonctionnement de la salle (CDF, couture, ASL, Gym, Association des parents d'élèves) le 1<sup>er</sup> décembre 2022 à 18h
- En attente des vérifications réglementaires obligatoires avant l'ouverture de la salle au public pour finaliser les dates des inaugurations, repas...

### 4) DM Budget général

**Vu** la délibération n°13\*2022 adoptée par les membres du Conseil Municipal à l'unanimité le 25 mars 2022,

**Considérant** qu'il convient de modifier le Budget Primitif M14 du budget général **M. le Maire propose la décision modificative n°01\*2022 du budget général 2022 M14 suivante :**

<b>Investissement/dépenses</b>	<b>Investissement /dépenses</b>
Article 2041642 - 30 000 €	Art 27638 + 30 000 €
Total chapitre 20 22 500€	Total chapitre 27 30 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la décision modificative n°01 au budget M14 2022 et de fait qu'il soit porté au budget 2022 ces nouvelles inscriptions budgétaires.

### 5) DM budget de l'eau

**Vu** la délibération n°13\*2022 adoptée par les membres du Conseil Municipal à l'unanimité le 03 mars 2022,

**Considérant** qu'il convient de modifier le Budget Primitif M49 de l'eau **M. le Maire propose la décision modificative n°02\*2022 du budget de l'eau 2022 M49 suivante :**

<b>Fonctionnement/dépenses</b>	<b>Fonctionnement/dépenses</b>
Article 6071 - 1000 €	Art 6811 + 1000 €
Total chapitre 011 46 935.72€	Total chapitre 042 17 540.62 €

  

<b>Investissement/dépenses</b>	<b>Investissement /recettes</b>
Article 2156 + 1000 €	Art 28156 + 1000 €
Total chapitre 21 56 600.00€	Total chapitre 040 17 540.62 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la décision modificative n°02 au budget M49 2022 et de fait qu'il soit porté au budget 2022 ces nouvelles inscriptions budgétaires.

## 6) DM budget du camping

**Vu** la délibération n°13\*2022 adoptée par les membres du Conseil Municipal à l'unanimité le 25 mars 2022,

**Considérant** qu'il convient de modifier le Budget Primitif M4 du camping **M. le Maire propose la décision modificative n°01\*2022 du budget du camping 2022 M4 suivante :**

<b>Investissement/recettes</b>	<b>Investissement /recettes</b>
Article 1021 - 30 000 €	Art 1678 + 30 000 €
<b>Total chapitre 10 0€</b>	<b>Total chapitre 16 30 000 €</b>

<b>Investissement/dépenses</b>	<b>Investissement /recettes</b>
Article 2315 - 6 500 €	Art 1678 + 3 000 € Article 2051 + 3 500 €
<b>Total chapitre 23 5 000€</b>	<b>Total chapitre 16 3 000 € Total chapitre 20 3 500 €</b>

Fonctionnement/dépenses	Fonctionnement / dépenses
Article 61523 - 50 €	Art 678 + 50 €
Article 022 - 1 000 €	Article 658 + 1 000 €
<b>Total chapitre 011 111 950 €</b>	<b>Total chapitre 67 50 €</b>
<b>Total chapitre 022 000 000 €</b>	<b>Total chapitre 65 4 500 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la décision modificative n°01 au budget camping le clos du lac M4 2022 et de fait qu'il soit porté au budget 2022 ces nouvelles inscriptions budgétaires.

#### 7) **Devis plan topographique cimetière**

Associer Bernard et Josiane BERAUD.

Concessions de 50 ans donc jusqu'en 2029 pour les plus anciennes

Devis accepté par le conseil.

#### 8) **Camping le clos du lac : plan de financement travaux**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que des travaux sont nécessaires au camping municipal le clos du lac afin d'améliorer son impact énergétique ainsi que l'accueil des clients.

Ce projet se découpe en deux axes :

##### **Rénovation Énergétique**

Les travaux projetés comprennent de la plomberie afin de changer le chauffe-eau des sanitaires collectifs ainsi que de l'électricité afin de moderniser l'ensemble des dispositifs d'éclairage du camping et ce, afin d'en limiter l'impact écologique et économique.

Il est également prévu d'installer des panneaux photovoltaïques sur le bâtiment d'accueil du camping.

##### **Rénovation Immobilière**

Afin de sécuriser et d'améliorer l'accueil des clients il est nécessaire de rénover 3 terrasses extérieures de mobil homes en bois.

## RENOVATION ENERGETIQUE ET IMMOBILIERE DU CAMPING LE CLOS DU LAC

VALORISATION DES TRAVAUX	
Plomberie	5 542.83 €
Electricité	3 568.42 €
Mise en place de panneau photovoltaïque	19 737.50 €
<b>TOTAL RENOVATION ENERGETIQUE</b>	<b>28 848.75 €</b>
Renovation terrasses	8 000.00 €
<b>TOTAL RENOVATION IMMOBILIERE</b>	<b>8 000.00 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>36 848.75 €</b>

### Plan de financement

<b>ETAT (DETR)</b>	11 054.63 €	30%
<b>REGION (MES COMMUNES D'ABORD)</b>	11 054.63 €	30%
<b>DEPARTEMENT</b>	7 369.75 €	20%
<b>AUTOFINANCEMENT</b>	7 369.75 €	20%
<b>TOTAL</b>	<b>36 848.75 €</b>	<b>100%</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les nouveaux plans de valorisation et de financement présentés par Monsieur le Maire
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'ensemble des financeurs pour ce projet
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires à l'engagement et au paiement des dépenses

**Observation :** Penser au devenir du local non utilisé et dégradé qui sert actuellement d'atelier

#### 9) Camping : tarif 2023

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que suite à la création de la régie dénommée «Camping municipal le Clos du Lac», il est nécessaire de fixer les tarifs du camping pour l'année 2023.

Monsieur le Maire présente le projet de grille tarifaire 2023 élaborée par la commission créée pour ce sujet.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de fixer les tarifs du camping municipal pour l'année 2023 comme suit :

<u>EMPLACEMENT CAMPING</u>	BASSE SAISON Avril, mai et octobre	MOYENNE SAISON du 01/06/2023 au 08/07/2023 et du 27/08/2023 au 30/09/2023	HAUTE SAISON du 08/07/2023 au 26/08/2023
FORFAIT 2 PERSONNES / NUIT	14.00 €	18.50 €	20.00 €
TAXE DE SEJOUR	0.60 €	0.60 €	0.60 €
ADULTE SUPPLEMENTAIRE	3.50 €	4.50 €	5.50 €
ENFANT SUPPLEMENTAIRE	2.00 €	2.50 €	3.00 €
ELECTRICITE Par nuit/emplacement	4.50 €	4.50 €	4.50 €
CARAVANE / CAMPING CAR + 2 PERSONNES	15.00 €	19.50 €	21.00 €

<u>LOCATIFS</u>	BASSE SAISON Avril, mai et octobre	MOYENNE SAISON du 01/06/2023 au 08/07/2023 et du 27/08/2023 au 30/09/2023	HAUTE SAISON du 08/07/2023 au 22/07/2023 et du 21/08/2023 au 02/09/2023	TRES HAUTE SAISON du 22/07/2023 au 21/08/2023
<b>MOBILHOME 2 CHAMBRES - 4/6 PERSONNES</b>				
2 NUITS	137 €	236 €	236 €	
3 NUITS	160 €	245 €	295 €	
4 NUITS	213 €	327 €	393 €	460 €
5 NUITS	269 €	412 €	496 €	580 €
6 NUITS	325 €	497 €	599 €	700 €
SEMAINE Haute saison du samedi au samedi	320.00 €	490.00 €	590.00 €	690.00 €
La 2ème semaine à -20%	256.00 €	392.00 €	472.00 €	552.00 €
La 3ème semaine à -30%	224.00 €	343.00 €	413.00 €	483.00 €

<b>LOCATION AU MOIS</b>				
Basse saison	650.00 €	1 200.00 €	1 500.00 €	1 800.00 €
Privatisation week end du vendredi 16h00 au dimanche 17h00 (hors juillet et aout et longs week end ) hors electricité refacturé au réel	1900.00 €	2500.00 €		
<b>NUIT SUPPLEMENTAIRE</b>	55.00 €	70.00 €	70.00 €	100.00 €
<b>OPTION MENAGE</b>	55.00 €	55.00 €	55.00 €	55.00 €
<b>CAUTION</b>	500 € dont 55€ pour la propreté et 10€ pour la clé du coffre fort	500 € dont 55€ pour la propreté et 10€ pour la clé du coffre fort	500 € dont 55€ pour la propreté et 10€ pour la clé du coffre fort	500 € dont 55€ pour la propreté et 10€ pour la clé du coffre fort

<b>PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES</b>	<b>BASSE SAISON</b> Avril, mai à octobre	<b>MOYENNE SAISON</b> du 01/06/2023 au 08/07/2023 et du 27/08/2023 au 30/09/2023	<b>HAUTE SAISON ET TRES HAUTE SAISON</b> du 08/07/2023 au 26/08/2023
<b>ANIMAL DE COMPAGNIE/ nuit</b>	2.50 €	3.00 €	3.50 €
<b>LOCATION ADAPTATEUR ELECTRIQUE</b> Prix par séjour	5.00 €	5.00 €	5.00 €
<b>CAUTION ADAPTATEUR ELECTRIQUE</b> Caution rendue au retour de l'adaptateur électrique	20.00 €	20.00 €	20.00 €
<b>JETON MACHINE A LAVER</b>	3.50 €	3.50 €	3.50 €
<b>TAXE DE SEJOUR/NUIT</b>	0.60 €	0.60 €	0.60 €
<b>KIT DRAPS SERVIETTES / SEJOUR / LIT</b>	12.00 €	12.00 €	12.00 €
<b>KIT BEBE / SEJOUR</b>	10.00 €	10.00 €	10.00 €
<b>LOCATION FRIGO /jour (minimum 5 jours)</b>	5.00 €	5.00 €	5.00 €

CAUTION FRIGO	30.00 €	30.00 €	30.00 €
---------------	---------	---------	---------

**10) Voirie : point sur les travaux et devis travaux complémentaires**

Le conseil départemental pourrait finir le bas de la RD Chorges – St-Apollinaire

Contrôle des poteaux incendies réalisé ce jour : tout est conforme

Chemin des Doutres : La commune reste sur sa position actuelle. La rétrocession envisagée ne sera effective que lorsque les administrés concernés auront rempli toutes les obligations prévues et actées.

Chemin de la Rama : 2 sapins à étêter

**11) Projet d'aménagement du tour du lac**

Le groupe de travail doit élaborer le cahier des charges : Réunion le 05/12/2022 à 09h.

**12) Petit Rocassin - Hiver - printemps 2022-23**

Adoption du contenu et des délais : Publication après inauguration avec la population

**13) Divers**

Composteurs : relancer pour l'installation des composteurs collectifs et vérifier la possibilité d'en installer au camping.

Voir qui a coupé le pin sur RD541 en face de M et Mme Rutz.

**Questions du public :**

- Problème de fonctionnement de Géomas
- Attention aux zones artificialisées pour aménagement du tour du lac
- Avis proposé sur l'aspect technique du dossier photovoltaïque
- Désamiantage toit sanitaires

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h20.

Prochain conseil semaine du 12 ou du 19 décembre (à confirmer).



Monsieur Le Maire,  
Daniel BEY

